

DOSSIER DE CANDIDATURE

Rentrée 2022 : URMA – Antenne du Tarn

A ramener maximum 15 jours avant le début du contrat

Formation souhaitée :

CAP MC BP BTM BTS BM Titre Pro

Intitulé de la formation (métier) :

.....

INFORMATIONS PERSONNELLES - CANDIDAT(E)

Nom et Prénom :

Né(e) le : Sexe : Féminin Masculin

Nationalité : Département de naissance : L L L

Commune de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

ZRR QPV Téléphone : L L L L L L L L

E-mail (à compléter obligatoirement) :

Régime scolaire souhaité :

Externe Demi - pensionnaire Interne*

*Si Interne, merci de nous fournir le dossier d'Internat complété

Reconnaissance Travailleur Handicapé :

Oui* Demande en cours Non

*Si oui, merci de nous fournir la notification RQTH

N° Sécurité Sociale ou MSA de l'apprenant(e)** :

LLLLLLLLLLLLLLLL

AFFILIATION : CPAM MSA

****Télécharger l'attestation de droit sur ameli.fr (même entre 15 et 18 ans, votre enfant a un n° de Sécurité sociale).**

INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DE DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par notre établissement sont enregistrées dans un fichier informatisé pour la tenue du dossier du candidat. Elles sont destinées au personnel administratif et seront conservées pendant une durée de 30 ans maximum.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur à partir du 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux éléments vous concernant, les faire rectifier, les limiter, les effacer ou vous opposer au traitement en contactant l'établissement par écrit :

URMA - Antenne du Tarn – 112 route des Templiers – 81020 Albi Cedex 09

Ou par mail : cfa@cm-tarn.fr

A , le

Nom, prénom et signature

Candidat(e)

Responsable légal(e)
Si candidat(e) mineur(e)

Pièces à joindre obligatoirement au dossier de candidature de l'apprenant(e)

- Copie de la **Carte nationale d'identité** ou de **titre de séjour** pour les étrangers majeurs **ou autorisation du droit de travail** pour les étrangers mineurs.
- Copie du **Diplôme obtenu** ou **Relevé de notes**, hors Brevet des collèges
- Copie de la **Notification Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** en cours de validité pour les candidat(e)s en situation de handicap,
- Le Certificat de fin de scolarité** (ou **Exeat**) pour les candidat(e)s de moins de 16 ans, (Année 2021-2022)
- Copie de **l'Attestation de recensement** pour les candidat(e)s de plus de 16 ans (Demande à faire auprès de votre Mairie)
- Pour les candidat(e)s déjà apprenti(e)s, **Ancien contrat d'apprentissage** avec le numéro de dépôt (contacter votre ancien centre de formation si nécessaire)
- Autorisation du droit à l'image** (ci-joint)
- Fiche sanitaire** (ci-joint)
- Dossier Internat** complet
- Bon de commande** tenue et mallette professionnelle (ci-joint)
- Attestation d'assurance couvrant la **responsabilité civile** de l'apprenti(e)

Le candidat(e) s'engage à nous communiquer toutes nouvelles coordonnées et informations personnelles tout au long de sa formation au sein de l'URMA Antenne du Tarn (adresse, téléphone, diplôme obtenu, recensement, etc.).

URMA – Antenne du Tarn – 112 route des Templiers – 81020 ALBI Cedex 09
05 63 48 43 60 – cfa@cm-tarn.fr

Si vous avez trouvé une entreprise :

ELEMENTS DU CONTRAT

Date de début du contrat :	Date de fin du contrat : (Entre le 30/06 et le 31/08)
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée hebdomadaire de travail : LL heures / semaine (35h par défaut)	

INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

Nom / Prénom du Gérant :		
Statut Juridique :		
Raison sociale :		
Code APE (NAF) :		
SIRET : LLL LLL LLL LLLLL <i>(Le SIRET doit être identique à la déclaration URSSAF pour être éligible aux aides à l'apprentissage)</i>		
Avez-vous ouvert un compte <u>internet</u> OPCO ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Quel est votre numéro d'adhérent OPCO ?		
Nombre de salarié(e)s dans l'entreprise (tous établissements confondus) :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone : LL LL LL LL LL / LL LL LL LL LL		
E-mail entreprise (à compléter obligatoirement) :		
Affiliation entreprise :		
<input type="checkbox"/> Chambre de Métiers	<input type="checkbox"/> DIRECCTE	<input type="checkbox"/> Chambre de Commerce
Convention collective IDCC n° : (à compléter obligatoirement)	Nom de votre convention collective :	
Caisse de retraite complémentaire (champ obligatoire) :		
Coordonnées de votre comptable et/ou expert-comptable :		
Nom et Prénom : Téléphone : LL LL LL LL LL		
Mail :		

Obligatoire : votre entreprise doit adhérer à son OPCO

<https://www.trouver-mon-opco.fr/>

INFORMATIONS SUR LE(S) MAÎTRE(S) D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1 :

Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Expérience professionnelle en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti(e) :		
Durée : an(s)	Diplôme(s) ou titre(s) obtenu(s) :	

Maître d'apprentissage n°2 (facultatif) :

Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Expérience professionnelle en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti(e) :		
Durée : an(s)	Diplôme(s) ou titre(s) obtenu(s) :	

*Nous vous rappelons que le maître d'apprentissage doit impérativement avoir les qualifications requises. Aucun accord exceptionnel ne sera délivré**

Date :

Lieu :

Signatures

Employeur
(avec tampon de l'entreprise)

Apprenti(e)

Responsable légal(e)
Tuteur(trice)

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations sanitaires utiles durant la formation de l'apprenant(e).

A remplir par les parents si l'apprenant(e) est mineur(e).

Poids :Kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suivez-vous **un traitement médical** ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine au nom de l'apprenant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance

(Sauf ceux inscrits dans le bulletin officiel de l'Education Nationale N°1 du 6 janvier 2000)

ALLERGIE : ALIMENTAIRE Oui Non
 MEDICAMENTEUSE Oui Non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen...) Oui Non

Précisez.....

Précisez la conduite à tenir (si automédication le signaler)

ASTHME : Oui Non

Bénéficiez-vous d'une **reconnaissance travailleur handicapé** : Oui Non

Présentez-vous **des troubles de l'apprentissage** (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, dysphasie, TDAH) : Oui Non

Bénéficiez-vous **d'un suivi** (psychomotricité, orthophonie, psychologique, SESSAD, CMP) : Oui Non

Si oui, précisez :

Indiquez ci-après :

Les difficultés de santé (maladie, accident, handicap)

RESPONSABLE DU MINEUR :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Autre(s) responsable(s) (Nom, lien de parenté et numéro de téléphone) :

MEDECIN TRAITANT :

Numéro et adresse :

Je soussigné(e) (Nom du responsable légal pour l'apprenant(e) mineur(e)), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Pour les mineur(e)s, en tant que responsable légal, j'autorise l'infirmière à prendre toutes les mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce(tte) mineur(e).

Date :

Signature :



Autorisation de droit à l'image et/ou la voix

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat - Antenne du Tarn

Objet : Autorisation de filmer et publier des images/la voix

Responsables légaux :

Nous, soussignés,

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Email :@.....

L'apprenant(e) :

Je, soussigné(e),

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays

Tél :

Email :@.....

Autorise, à titre gratuit l'URMA - Antenne du Tarn

- ✓ **A filmer et/ou enregistrer lors des ateliers, activités, cours, sorties ou manifestations qu'elle organise**
- ✓ **A effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif**
- ✓ **A publier ces images/voix sur le web**

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à cfa@cm-tarn.fr.
Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année.

La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Je déclare être responsable légal et plus compétent à signer ce formulaire en mon propre nom.
J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à : Le :

Signatures :

Les responsables légaux,

L'apprenant(e),



**Université Régionale des Métiers et
de l'Artisanat - Antenne du Tarn
Site de Cunac**

1 Photo
d'identité
récente
à coller

**INTERNAT 2022/2023
Fiche d'inscription**

APPRENTI(E)- STAGIAIRE

Nom : Prénom : Formation :

N° de tél du Portable de l'Apprenti(e) : Date de naissance : / /

Email obligatoire :@.....

REPRESENTANT LEGAL

Nom : Prénom : Portable :

Adresse : Code postal : Ville :

Email obligatoire :@.....

Nom : Prénom : Portable :

Adresse : Code postal : Ville :

Email obligatoire :@.....

Foyer / Tuteur : Portable :

Adresse : Code postal : Ville :

Email obligatoire :@.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de
autorise la Direction de l'URMA - Antenne du Tarn à prendre toutes les mesures si son état de santé le nécessite.

Veuillez préciser ci-dessous si l'apprenti(e) ou le stagiaire est sujet à une contre-indication, s'il/elle doit suivre un traitement spécial ou s'il/elle est atteint(e) d'une maladie (allergies alimentaires) demandant un contrôle particulier.

.....
.....

NB : Les incidents corporels pouvant intervenir dans les temps d'activités et de loisirs hors temps de cours ne sont pas considérés comme accidents du travail par la CPAM.

Observations :
.....

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat - Antenne du Tarn Site de Cunac

Documents à remettre pour l'inscription à l'internat

- Fiche d'inscription
- Adhésion au règlement intérieur signée par l'apprenti(e) (le cas échéant, son responsable légal)
- Chèque de caution de 150€ (pour les réinscriptions, merci d'en fournir un nouveau)
- Règlement de la première semaine d'internat (55€ pour les apprentis, 103€ pour les autres statuts).

Les règlements peuvent se faire par :

- chèque (à l'ordre : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn) ;
- espèces ;
- carte bancaire (auprès du secrétariat de l'intendance au 05.63.48.43.72).

L'inscription à l'internat ne pourra être validée qu'à réception de tous ces documents et dans la limite des places disponibles.

Adhésion au Règlement intérieur de la Restauration et de l'Internat Site de Cunac

Apprenti(e) / stagiaire

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'internat et du service de restauration qui m'a été remis, avec la fiche d'inscription et m'engage à le respecter.

Responsable légal

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'internat et du service de restauration qui m'a été remis (ou remis à mon enfant) avec la fiche d'inscription et m'engage à le faire respecter.

Signatures

Le représentant légal

L'apprenti(e)/stagiaire

Règlement intérieur de la Restauration et de l'Internat

Site de Cunac - (partie à conserver)

L'URMA - Antenne du Tarn met à disposition 70 places d'internat, réparties en chambres de 4 et 2 lits, un self, un foyer et une salle télévision.

Les tarifs pour la semaine :

Tarif pour la semaine	Interne	Demi-pensionnaire
Apprenti(e)	55 €	12 €
Autres statuts	103 €	24 €

Une carte d'étudiant des Métiers est attribuée en début d'année scolaire qui servira de carte-repas. Cette carte est personnelle (il est interdit de la prêter ou d'utiliser celle d'un tiers) et doit être rechargée, moyennant un paiement à la semaine à l'URMA - Antenne du Tarn.

Le paiement des repas et de l'hébergement doit se faire **au secrétariat de l'intendance, impérativement du lundi au mercredi 12h.**

Aucun report de paiement ne sera autorisé ; s'il/elle a des difficultés financières, l'apprenti(e) devra signaler auprès du secrétariat de l'intendance.

Le paiement peut se faire par **chèque** (établi à l'ordre de la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn**), par **carte bancaire** ou en **espèces**.

Changement de régime

Tout changement de régime devra être notifié par écrit (mail ou courrier) **une fois par an (décembre-janvier)**, auprès du secrétariat de l'intendance.

Pour les internes et les demi-pensionnaires, la présence à tous les repas est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès de la vie scolaire ; sans justificatif, la nuitée et/ou le repas ne seront pas remboursés à l'apprenti(e). Sont considérés comme justificatifs :

- arrêt de travail / arrêt maladie
- décès
- convocation officielle
- dé-convocation de l'URMA

Tout justificatif pour convenance personnelle ne sera pas pris en compte.

Les apprentis **MINEURS** ne doivent en aucun cas sortir de l'établissement pendant la pause déjeuner, entre 11h45 et 13h15 (aucune autorisation parentale ne sera acceptée pendant cette tranche horaire).

En cas de non-respect du règlement, l'URMA - Antenne du Tarn se dégage de toute responsabilité en cas d'incidents et agissements survenus lors de ces sorties non autorisées.

Equiperment personnel obligatoire

Chaque interne doit apporter :

- un nécessaire de toilette
- du linge et des vêtements en quantité suffisante pour la semaine
- une paire de draps et une taie de traversin pour un lit de 190 X 90
- un cadenas pour l'armoire

Nota : En cas d'oubli de cet équipement et tout particulièrement des draps et de la taie de traversin, une participation financière sera réclamée par le secrétariat de l'intendance (5€ le nécessaire complet).

La chambre

La chambre est attribuée par l'assistant d'éducation en début de formation et reste la même durant toutes les semaines de cours à l'URMA - Antenne du Tarn.

Une **caution** (150€) est versée par chaque interne en début d'année scolaire en même temps que la fiche d'inscription ; elle sera restituée après état des lieux en fin d'année (ou départ définitif) si aucune dégradation n'a été commise et s'il n'y a pas de dette auprès du secrétariat de l'intendance.

La chambre doit être tenue en parfait état de propreté, d'hygiène et de rangement ; un inventaire et un état des lieux sont établis par l'assistant d'éducation en fin de semaine.

L'URMA - Antenne du Tarn n'est pas responsable des biens des internes ; chacun doit veiller à mettre ses affaires personnelles en sécurité (cadenas pour l'armoire) ; les objets de valeur sont à proscrire.

De plus, chaque apprenti(e) doit faire son lit ; toute couverture non utilisée doit être déposée sur l'armoire.

Les horaires

Chaque lundi (ou premier jour de semaine de cours), à leur arrivée à l'internat (et à partir de 17h), les apprentis internes doivent se rendre obligatoirement au foyer, pour récupérer les clés des chambres auprès des assistants éducatifs.

L'accès aux chambres est interdit de 7h45 à 17h. L'internat étant fermé la journée, les internes prendront chaque matin les vêtements de travail ou de sport qui leur seront nécessaires, en fonction de leur emploi du temps.

Le dîner est servi de 19 h à 19 h 30.

La montée dans les chambres se fait à 20h30 sous le contrôle de l'équipe éducative ; ceci pour permettre à chacun de se reposer dans le calme (le silence est de règle). L'accès à l'hébergement n'est plus possible dès 21h30. Les internes majeurs ne respectant pas cet horaire devront rechercher un hébergement pour la nuit, par leurs propres moyens ; leur nuitée ne sera pas remboursée.

L'heure du coucher est fixée à 22h30 (toutes les lumières doivent être éteintes) ; le repos et le sommeil de tous dépendent du comportement de chacun.

Le réveil est à 7h15. Il est inutile de se lever plus tôt et déranger les autres. Le petit déjeuner est servi de 7 h 20 à 7 h 45.

Lorsque les apprentis quittent l'établissement en fin de semaine, ils descendent leurs valises à 7h45 et les entreposent au foyer ou si ce dernier est occupé, sous l'escalier menant aux dortoirs.

Respect des consignes

Pour des raisons d'hygiène et/ou de sécurité en application de la loi, il est **formellement interdit** :

- D'introduire de la nourriture et des boissons dans les chambres
- D'introduire des animaux dans l'établissement
- De fumer dans tous les locaux
- D'accéder aux alarmes des bâtiments
- D'introduire, de posséder et de consommer de l'alcool, de la drogue ou toute autre substance illicite, dans l'établissement
- D'introduire une personne étrangère au centre d'hébergement.

De même ne doivent être présentes dans les chambres que les personnes qui y dorment la semaine et qui ont été inscrites. La mixité est interdite.

Les différentes salles mises à disposition devront être laissées chaque soir en parfait état de propreté et de rangement.

Chacun est tenu de respecter les horaires de fonctionnement : repas, coucher, lever ainsi que les autres pensionnaires, les locaux et les matériels.

Chaque apprenti(e) doit avoir un comportement irréprochable et respectueux envers l'ensemble des personnels de l'internat. Tout écart de langage, tout manquement de respect ou tout comportement non conforme aux règles de vie de l'établissement, pourra entraîner des sanctions lourdes telles que l'exclusion temporaire voire définitive de l'hébergement.

Les sorties

Les **internes majeurs** sont autorisés à sortir seuls après les cours (de 17h15 à 19h) et /ou après le repas du soir jusqu'à 21h30. Le dîner étant servi à partir de 19h, ils doivent impérativement signaler leur absence éventuelle à ce repas avant 18h, auprès du bureau des assistants éducatifs. L'usage des véhicules personnels relève de la responsabilité de leur propriétaire ; ces véhicules peuvent être stationnés le parking de l'établissement mais ne sont en aucun cas placés sous la garde de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn.

Pour des raisons de responsabilités évidentes, **les apprentis mineurs ont l'interdiction de monter dans un véhicule appartenant à un apprenti majeur ; en cas de non-respect de la consigne, un avertissement sera donné aux deux apprentis fautifs.**

Des sorties accompagnées d'un animateur peuvent dispenser les internes mineurs de ces directives (ex : sortie cinéma).

Contact

Marie-Christine GRANIER

Secrétariat de l'intendance

marie-christine.granier@cm-tarn.fr

05 63 48 43 72



**Université Régionale de Métiers et
de l'Artisanat - Antenne du Tarn
Site de Sorèze**

**1 Photo
d'identité
récente
à coller**

**INTERNAT 2022/2023
Fiche d'inscription**

APPRENTI(E) - STAGIAIRE

Nom : Prénom : Formation :
N° de téléphone portable de l'Apprenti(e) : Date de naissance : / /
Email obligatoire :@.....

REPRESENTANT LEGAL

Nom : Prénom : Portable :
Adresse : Code postal : Ville :
Email obligatoire :@.....

Nom : Prénom : Portable :
Adresse : Code postal : Ville :
Email obligatoire :@.....

Foyer / Tuteur : Portable :
Adresse : Code postal : Ville :
Email obligatoire :@.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Je soussigné(e), **représentant(e) légal(e)** de
autorise la Direction de l'URMA - Antenne du Tarn à prendre toutes les mesures si son état de santé le nécessite.

Veuillez préciser ci-dessous si l'apprenti(e) ou le stagiaire est sujet à une contre-indication, s'il/elle doit suivre un traitement spécial ou s'il/elle est atteint(e) d'une maladie (allergies alimentaires) demandant un contrôle particulier.
.....
.....

NB : Les incidents corporels pouvant intervenir dans les temps d'activités et de loisirs hors temps de cours ne sont pas considérés comme accidents du travail par la CPAM.

Observations :
.....

Documents à remettre pour l'inscription à l'internat

- Fiche d'inscription
- Adhésion au règlement intérieur signée par l'apprenti(e) (le cas échéant, son responsable légal)
- Chèque de caution de 150€ (pour les réinscriptions, merci d'en fournir un nouveau)
- Règlement de la première semaine d'internat (61€ pour les apprentis, 109€ pour les autres statuts).

Les règlements peuvent se faire par :

- chèque (à l'ordre : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn) ;
- espèces ;
- carte bancaire (auprès du secrétariat de l'intendance au 05.63.48.43.72).

L'inscription à l'internat ne pourra être validée qu'à réception de tous ces documents et dans la limite des places disponibles.

Adhésion au Règlement intérieur de la Restauration et de l'Internat Site de Cunac

Apprenti(e) / stagiaire

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'internat et du service de restauration qui m'a été remis, avec la fiche d'inscription et m'engage à le respecter.

Responsable légal

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'internat et du service de restauration qui m'a été remis (ou remis à mon enfant) avec la fiche d'inscription et m'engage à le faire respecter.

Signatures

Le représentant légal

L'apprenti(e)/stagiaire

Règlement intérieur de la Restauration et de l'Internat Site de Sorèze - (partie à conserver)

L'URMA - Antenne du Tarn a conclu pour son antenne de Sorèze un accord avec le syndicat mixte gestionnaire de la cité de Sorèze qui met à disposition 25 places d'internat, réparties en chambres de 1 et 4 lits.

Les tarifs sont :

Tarif pour la semaine	Interne	Demi-pensionnaire
Apprenti(e)	61 €	18 €
Autres statuts	109 €	30 €

Le paiement des repas et de l'hébergement doit se faire **chaque semaine auprès de la coordinatrice de l'antenne.**

Aucun report de paiement ne sera autorisé ; s'il/elle a des difficultés financières, l'apprenant(e) devra le signaler auprès de la coordinatrice de l'antenne ou du secrétariat de l'intendance (situé à Cunac).

Le paiement peut se faire par **chèque** (établi à l'ordre de la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn**), par **carte bancaire** ou en **espèces**. Le paiement par carte bancaire peut se faire par téléphone auprès du secrétariat de l'intendance au 05 63 48 43 72.

Changement de régime

Tout changement de régime devra être notifié par écrit (mail ou courrier) **au moins une semaine à l'avance** auprès de la coordinatrice de l'antenne ou du secrétariat de l'intendance.

Pour les internes et les demi-pensionnaires, la présence à tous les repas est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès de la vie scolaire ; sans justificatif, la nuitée et/ou le repas ne seront pas remboursés à l'apprenti(e). Sont considérés comme justificatifs :

- arrêt de travail / arrêt maladie
- décès
- convocation officielle
- dé-convocation de l'URMA

Tout justificatif pour convenance personnelle ne sera pas pris en compte.

Les apprentis MINEURS ne doivent en aucun cas sortir de l'établissement pendant la pause déjeuner, entre 11h45 et 13h15 (aucune autorisation parentale ne sera acceptée pendant cette tranche horaire).

En cas de non-respect du règlement, l'URMA - Antenne du Tarn se dégage de toute responsabilité en cas d'incidents et agissements survenus lors de ces sorties non autorisées.

Equipement personnel obligatoire

Chaque interne doit apporter :

- un nécessaire de toilette
- du linge et des vêtements en quantité suffisante pour la semaine
- une paire de draps et une taie de traversin pour un lit de 190 X 90 OU 190 X 140.

La chambre

La chambre est attribuée par l'assistant d'éducation et/ou la coordinatrice d'antenne en début de semaine. Une **caution** (150€) est versée par chaque interne en début d'année scolaire en même temps que la fiche d'inscription ; elle sera restituée après état des lieux en fin d'année (ou départ définitif) si aucune dégradation n'a été commise et s'il n'y a pas de dette auprès du secrétariat de l'intendance.

La chambre doit être tenue en parfait état de propreté, d'hygiène et de rangement ; un inventaire et un état des lieux sont établis par l'assistant d'éducation en fin de semaine.

L'URMA - Antenne du Tarn n'est pas responsable des biens des internes ; chacun doit veiller à mettre ses affaires personnelles en sécurité (cadenas pour l'armoire) ; les objets de valeur sont à proscrire.

De plus, chaque apprenant(e) doit faire son lit ; toute couverture non utilisée doit être déposée sur l'armoire. La chambre doit impérativement être restituée dans son état d'origine ; emplacement mobilier, rangement en place.

Les horaires

Chaque lundi (ou premier jour de semaine de cours), à leur arrivée à l'internat (et à partir de 17h), les apprenant(e)s internes doivent se rendre obligatoirement au bureau du secrétariat, pour récupérer les clés des chambres auprès des assistants éducatifs.

L'accès aux chambres est interdit de 7h45 à 17h. L'internat étant fermé la journée, les internes prendront chaque matin les vêtements de travail ou de sport qui leur seront nécessaires, en fonction de leur emploi du temps.

Le dîner est servi de 19 h à 19 h 30.

La montée dans les chambres se fait à 20h30 sous le contrôle de l'équipe éducative ; ceci pour permettre à chacun de se reposer dans le calme (le silence est de règle). L'accès à l'hébergement n'est plus possible dès 21h30. Les internes majeurs ne respectant pas cet horaire devront rechercher un hébergement pour la nuit, par leurs propres moyens ; leur nuitée ne sera pas remboursée.

L'heure du coucher est fixée à 22h30 (toutes les lumières doivent être éteintes) ; le repos et le sommeil de tous dépendent du comportement de chacun.

Le réveil est à 7h15. Il est inutile de se lever plus tôt et déranger les autres. Le petit déjeuner est servi de 7 h 20 à 7 h 45.

Lorsque les apprenant(e)s quittent l'établissement en fin de semaine, ils descendent leurs valises et leur tapis de bain à 7h45 et les entreposent dans le bureau du secrétariat.

Respect des consignes

Pour des raisons d'hygiène et/ou de sécurité en application de la loi, il est formellement

INTERDIT :

- D'introduire de la nourriture et des boissons dans les chambres
- D'introduire des animaux dans l'établissement
- De fumer dans tous les locaux
- D'accéder aux alarmes des bâtiments
- D'introduire, de posséder et de consommer de l'alcool, de la drogue ou toute autre substance illicite, dans l'établissement
- D'introduire une personne étrangère au centre d'hébergement.

De même ne doivent être présentes dans les chambres que les personnes qui y dorment la semaine et qui ont été inscrites. La mixité est interdite.

Les différentes salles mises à disposition devront être laissées chaque soir en parfait état de propreté et de rangement. Les apprentis prennent soin de l'ensemble du matériel mis à disposition dans tous les locaux et veillent à débarrasser et nettoyer leurs couverts. Le réfectoire est un lieu convivial faisant appel au civisme de chacun.

Chacun est tenu de respecter les horaires de fonctionnement : repas, coucher, lever ainsi que les autres pensionnaires, les locaux et les matériels.

Chaque apprenant(e) doit avoir un comportement irréprochable et respectueux envers l'ensemble des personnels de l'internat. Tout écart de langage, tout manquement de respect ou tout comportement non conforme aux règles de vie de l'établissement, pourra entraîner des sanctions lourdes telles que l'exclusion temporaire voire définitive de l'hébergement.

Les sorties

Les **internes majeurs** sont autorisés à sortir seuls après les cours (de 17h15 à 19h) et /ou après le repas du soir jusqu'à 21h30. Le dîner étant servi à partir de 19h, ils doivent impérativement signaler leur absence éventuelle à ce repas avant 18h, auprès du bureau des assistants éducatifs. L'usage des véhicules personnels relève de la responsabilité de leur propriétaire ; ces véhicules peuvent être stationnés sur le parking de l'établissement mais ne sont en aucun cas placés sous la garde de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn.

Pour des raisons de responsabilités évidentes, **les apprentis mineurs ont l'interdiction de monter dans un véhicule appartenant à un apprenti majeur ; en cas de non-respect de la consigne, un avertissement sera donné aux deux apprentis fautifs.**

Des sorties accompagnées d'un animateur peuvent dispenser les internes mineurs de ces directives (ex : sortie cinéma).

Contact

Marie-Christine GRANIER

Secrétariat de l'intendance

Marie-christine.granier@cm-tarn.fr

05 63 48 43 72



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

TARN

BON DE COMMANDE

TENUE ET MALLETTE PROFESSIONNELLES

2022-2023

REmplir le formulaire en lettres capitales (MAJUSCULES)

MÉTIERs DE L'ALIMENTAIRE

NOM:

PRENOM:

INTITULÉ DE LA FORMATION

--

COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES

TAILLE VESTE AVEC LOGO CMA 81	0	1	2	3	4	5	6
	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

TAILLE PANTALON	34	36	38	40	42	44	46	50	52	54	56	58

POINTURE CHAUSSURES	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47

AUTRE POINTURE	
----------------	--

PARTICULARITÉ

CAP COMMERCIALISATION ET SERVICE EN HCR
BP ARTS DU SERVICE ET COMMERCIALISATION EN REST.

CHEMISE EN REMPLACEMENT DE LA VESTE

TAILLE CHEMISE AVEC LOGO CMA 81	0	1	2	3	4	5	6
	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

CAP PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS

TEE SHIRT EN REMPLACEMENT DE LA VESTE

TAILLE TEE SHIRT	0	1	2	3	4	5	6
	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

TABLIER	TU

CAP ET BP BOUCHER
CAP ET BP CHARCUTIER TRAITEUR

TAILLE DE GANT	MARRON	VERT	BLANC	ROUGE	BLEU	ORANGE
	XXS	XS	S	M	L	XL

ATTENTION : AUCUNE POSSIBILITÉ D'ÉCHANGE SUR LES VÊTEMENTS PERSONNALISÉS



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

TARN

BON DE COMMANDE

TENUE ET MALLETTE PROFESSIONNELLES

2022-2023

REMPLIR LE FORMULAIRE EN LETTRES CAPITALES (MAJUSCULES)

MÉTIER DU BÂTIMENT

NOM:

PRENOM:

INTITULÉ DE LA FORMATION

--

COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES

TAILLE VESTE AVEC LOGO CMA 81	0	1	2	3	4	5	6
	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

TAILLE TEE SHIRT AVEC LOGO CMA 81	0	1	2	3	4	5	6
	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

TAILLE PANTALON	34	36	38	40	42	44	46	50	52	54	56	58

POINTURE CHAUSSURES	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47

AUTRE POINTURE

PARTICULARITÉ

CAP ET BP ÉLECTRICIEN

UNIQUEMENT BLOUSE ET CHAUSSURES

TAILLE BLOUSE AVEC LOGO CMA 81	0	1	2	3	4	5	6
	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

POINTURE CHAUSSURES	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47

AUTRE POINTURE

ATTENTION : AUCUNE POSSIBILITÉ D'ÉCHANGE SUR LES VÊTEMENTS PERSONNALISÉS



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

TARN

BON DE COMMANDE

MALLETTE PROFESSIONNELLE

2022-2023

REMPLIR LE FORMULAIRE EN LETTRES CAPITALES (MAJUSCULES)

MÉTIERS D'ART

NOM:

PRENOM:

URMA - ANTENNE DU TARN SITE DE SORÈZE

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE

INTITULÉ DE LA FORMATION

Tournage en Céramique	
Décoration en Céramique	
Modèles et Moules en Céramiques	
Encadreur	
Arts de la Reliure	
Métiers de la Gravure Option Gravure d'Ornementation	
Métiers de la Gravure Option Gravure d'Impression	
Métiers de la Gravure Option Gravure en Modèles	
Métiers de la Gravure Option Marquage-Poinçonnage	
Mouleur Noyauteur : cuivre et bronze	
Staffeur Ornemaniste	
Arts et Techniques du Verre Option Décorateur sur Verre	
Arts et Techniques du Verre Option Vitrailliste	
Arts du Verre et du Cristal	
Souffleur de Verre Option Enseignes Lumineuses	
Souffleur de Verre Option Verrerie Scientifique	
Bronzier Option Ciseleur	
Bronzier Option Monteur	
Bronzier Option Tourneur	

TAILLE VESTE AVEC LOGO CMA 81	0	1	2	3	4	5	6
	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

TAILLE TEE SHIRT AVEC LOGO CMA 81	0	1	2	3	4	5	6
	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

TAILLE PANTALON	34	36	38	40	42	44	46	50	52	54	56	58

POINTURE CHAUSSURES	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47

ATTENTION : AUCUNE POSSIBILITÉ D'ÉCHANGE SUR LES VÊTEMENTS PERSONNALISÉS



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

TARN

BON DE COMMANDE

TENUE ET MALLETTE PROFESSIONNELLES

2022-2023

REMPLIR LE FORMULAIRE EN LETTRES CAPITALES (MAJUSCULES)

MÉTIERS DU SERVICE

NOM:

PRENOM:

INTITULÉ DE LA FORMATION

--

COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES

CAP PEINTURE EN CARROSSERIE

TAILLE COMBINAISON AVEC LOGO CMA 81	0	1	2	3	4	5	6
	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

POINTURE CHAUSSURES	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47

CAP ÉQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE

TAILLE VESTE HOMME AVEC LOGO CMA 81	44	46	48	50	52/54	56	58	60	62/64

TAILLE VESTE FEMME AVEC LOGO CMA 81	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54

TAILLE CHEMISE	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

TAILLE PANTALON	34	36	38	40	42	44	46	50	52	54	56	58

POINTURE CHAUSSURES	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47

CAP ET BP COIFFURE

TU

TABLIER NOIR TAILLE UNIQUE AVEC LOGO CMA 81

CAP ET BTM FLEURISTE

TU

TABLIER VERT TAILLE UNIQUE AVEC LOGO CMA 81

CAP ET BP ESTHETIQUE

0	1	2	3	4	5	6

BLOUSE NOIRE
AVEC LOGO CMA 81

ATTENTION : AUCUNE POSSIBILITÉ D'ÉCHANGE SUR LES VÊTEMENTS PERSONNALISÉS